



COMMUNE DE PARASSY

Tel : 0248644533

Compte rendu de la réunion du 11 avril 2022

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 05 avril 2022 s'est réuni, le 11 avril à 20h00 salle de la mairie.

PRESENTS : Mmes BLAIN D, PINSON N, RENAUD D
Mrs, GAUMAIN T, GOIN G, JACQUET J-M, MATHIEU J, MOQUAY S, RAIMBAULT F

EXCUSÉES ayant donné procuration : Madame DUBOIS Sabrina donne pouvoir à Monsieur RAIMBAULT Fabrice
Madame GORDET Evelyne donne pouvoir à Monsieur JACQUET Jean-Michel

Madame Delphine RENAUD a été nommée secrétaire.

1/ Lecture du dernier compte rendu :

Adopté à l'unanimité.

2/ Approbation du compte de gestion 2021 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ces écritures.

Considérant que les opérations effectuées décrites sont régulières et justifiées,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Vote à l'unanimité.

3/ Election d'un président de séance, vote du compte administratif 2021 :

Monsieur Jean MATHIEU est élu à l'unanimité Président de séance.

Après avoir entendu le **Compte Administratif** de l'exercice **2021**, le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

4/ Affectation des résultats :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 :

Statuant sur l'affectation des résultats, décide d'affecter les résultats de la façon suivante à l'unanimité :

- 001 : 18 159, 18 €

- 002 : 142 403, 79 €

- 1068 : 18 159, 18 €

5/ Vote des taxes directes locales pour 2022 :

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales.

Considérant les bases d'imposition qui lui ont été notifiées par la direction des services fiscaux du Cher pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à l'unanimité les taux des taxes de la façon suivante sans augmentation :

TAXE FONCIERE BATI (dont taux départemental 2020 : 19.72)	39.43 %
TAXE FONCIERE NON BATI	50.43 %

6/ Vote des subventions 2022 aux associations :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe ainsi qu'il suit les subventions aux diverses associations pour l'année 2022 :

ACPG (Anciens Combattants Prisonniers de Guerre) :	165.00 €
ADMR des Aix (Aide à Domicile en Milieu Rural) :	155.00 €
Coop Scolaire de Parassy :	270.00 €
Epicerie Sociale des Aix :	280.00 €
Foyer Rural - Section Foot :	100.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers les Aix/ Rians :	100.00 €
Union Sportive Collège d'Henrichemont :	60.00 €
Fonds Social Logement :	300.00 €
CCAS :	860.00 €

Soit un total de 2 290. 00 € qui sera imputé à l'article 65748 du budget « commune 2022 ».

Pour : 10 Abstention : 1

7/ Travaux pour réfection des alimentations électriques des projecteurs du stade :

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis de Monsieur Gilles Berneau concernant la réfection des alimentations électriques des projecteurs du terrain de foot pour la somme de 1 385.30 € TTC.

Madame le Maire s'engage à mettre les crédits nécessaires au budget 2022.

8/ Travaux de voirie : Chemin de Beauvais :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le devis de SAS AXIROUTE pour la réfection du Chemin de Beauvais pour la somme de 5 185.26 € TTC.

Madame le Maire s'engage à mettre les crédits nécessaires au budget 2022. Vote à l'unanimité.

9/ Vote du budget primitif 2022 :

Madame le Maire présente le projet de budget préparé avec les conseils du receveur municipal.

Ce budget s'équilibre en recette et en dépenses aux sommes ci-dessous :

- Section de Fonctionnement	: 404 981. 11 €
- Section d'Investissement	: 59 227. 05 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget communal 2022, tel qu'il est présenté.

Questions diverses :

Monsieur Bernard OZON, Président de la Maison d'Autonomie de Menetou-Salon accompagné de la Directrice feront une présentation de ce lieu d'accueil le mardi 26 avril 2022, salle des fêtes à 19h00.

Nuisances des paons : Plusieurs plaintes sont en cours pour la nuisance occasionnée par des paons qui errent dans le hameau de la Rongère. Le propriétaire a été contacté, une capture des animaux est prévue, affaire à suivre.

Chemins des rues : très abimé, grosses ornières, peut-être faire un courrier aux exploitants pour voir ensemble une solution pour la réfection du chemin. Faire un point sur tous les chemins.

Demander devis au SDE 18, pour changer les ballons « fluo » de l'éclairage publique à divers endroits, afin de rénover le parc petit à petit par des lampes « LED ».

La section « PING-PONG » montée en Régionale, voir ce que cela implique, salle, déplacements, etc....

Séance levée à 22h10.

Signatures des membres du conseil municipal